



Assurance décennale chantier

Par **brunosxfr**, le **06/10/2015** à **23:13**

Bonjour,

Nous avons fais appel a un paysagiste pour des travaux d enrochements,d un escalier et du pavage de la cour.

Au fur a mesure des ces travaux nous avons remarqués qu il nous mentait,et apres renseignements nous avons appris qu il avait des difficultés financieres.Je suis aller jusqu a appeller son assurance pous savoir si le chantier et les travaux sont couverts,ce qui était le cas.

A plusieurs reprises il voulait que l'on paye au black,ce que nous avons toujours refusés car les travaux ne seraient jamais couverts.

Il nous avait fais un devis pour l enrochement et l escalier et un autre pour le pavage de la cour.

Arrivant a la fin du premier devis et des travaux il a tout fait pour fuir le chantier avant pretextant divers motifs.

Ayant payer le solde du premier devis nous lui avons demandé la reception des travaux mais celui ci nous disais d attendre la fin du pavage de la cour pour tout faire d un coup,mais apres il abandonna notre chantier car les fournisseurs ne lui livraient plus de marchandise.

Nous entamions donc une procedure judiciare et une expertise judiciaire eu lieu résultant que tout devait être refait car aucunes règles ne fut respectées.

Le paysagiste se mit en liquidation judiciaire pour être

hors d atteinte et a l heure actuelle son assureur qui savait que son societaire avait des ennuis sur tout les chantiers ne veut pas payer la remise en état du chantier qui est devenu dangereux car l enrochement s effondre.Ils nous répondent qu il n y a eu aucunes reception de la fin du chantier malgré que la facture fut intégralement payé.

J aimerais bien savoir si cela est vraiment légal ou s ils essayent de nous retarder et degoutter pour que nous abandonnions les poursuites vu les frais que nous avons deja déboursées, plus de 3000 Euros (avocat et frais d expertise)

MERCI A VOUS